

Le journaliste d'investigation, Sismondi Barlev Bidjocka, a été reconnu coupable des faits de diffamation par voie électronique à l'endroit Patrice Assiga Eyebe, promoteur du Salon pour l'action gouvernementale (Sago).

C'est l'épilogue de ce long feuilleton judiciaire que rapporte Kalara, livraison du 29 août 2019. Selon le journal, Sismondi Barlev Bidjocka, patron de RIS radio, absent tout au long de ce procès a été reconnu coupable par le tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé centre-administratif. Le journaliste est condamné au paiement d'une amende d'un million de francs au profit du Trésor public. Il encourt une peine de trois ans de prison ferme au cas où il ne s'exécute pas. En ce qui concerne le plaignant, il est condamné à lui verser un franc symbolique à titre de dommages-intérêts.

Kalara, journal spécialisé dans les affaires judiciaires explique que Patrice Assiga Eyebe ne partageait pas l'opinion du journaliste qui avait publié en avril 2017, un message sur sa page Facebook en rapport avec la gestion du patrimoine du défunt documentaliste.

Le message disait qu'il a fait main basse sur l'héritage de Charles Ateba Eyene, son défunt oncle au détriment des rejetons encore mineurs du disparu.

Le plaignant avait jugé ce commentaire et ses suites diffamatoires d'autant plus que les orphelins d'Ateba Eyene et lui vivent en harmonie. Absent tout au long du procès, le journaliste a été condamné.
